FRC 1820
Case FRC 13737

UN CINQUIÈME MOT DU CITOYEN AUDREIN

Ou réponse à Pautrizel Représentant du Peuple, plaidant la cause de Boissy d'Anglas, cité par lui au tribunal de la vraie philosophie, à l'occasion de son rapport sur la liberté des cultes.

Respect au Gouvernement, soumission aux Lois, voilà le cri de ma Religion.

AUDREIN.

OUI, mon cher Collègue, tu défends Boissy : c'est le même génie, précisément le même génie qui t'inspire : c'est le même moule, absolument le même moule qui t'a servi. Je te dois une justice, le moule est enjolivé.

Boissy, dans ses prophétiques inspirations, voyoit le culte, (*le culte Catholique*) succombant sous les efforts de la raison, secondée par le gouvernement : toi, tu n'entends pas plus qu'il prospère, *tu meurs de peur que des fripons modernes ne ressuscitent les fripons anciens.* —— Ton Collègue lui, com-

THE NEWBERRY LIBRARY

mande la solitude : toi, à peine permets-tu qu'il existe. —— Tantôt, tous deux, vous jugez ses dogmes absurdes : —— tantôt, tous deux, vous les trouvez cruels. —— Boissy veut des prêtres qui soient indépendans, qui aiment la confusion : toi, s'il existe une hiérarchie, tu vois la République perdue. Disons, tout en un mot, tous deux vous détestez ce culte. ..... Lecteurs, voulez-vous savoir le fin mot ? Voulez-vous voir le bout-d'oreille? Rautrizel, s'il étoit réduit à choisir entre toutes les sectes religieuses, vous assure qu'il choisiroit la protestante ; et ne voilà-t-il pas qu'on dit aussi que Boissy d'Anglas est un protestant ? ..... Voudroit-on renouveller de trop fameux malheurs ? Ciel ! .... Liberté, entière Liberté pour tout les cultes : douce humanité, voilà ton vœu ! paix et fraternité entre tous les citoyens : Religion sainte, tu le commandes !

Je ne te suivrai pas, mon cher Collègue, t'égayant sur la généalogie du Catholicisme ; donnant *à ce fils pour père*, *un monstre sanguinaire*, *le fanatisme* : *pour mère*, *la béate hypocrisie de l'imposture* : je passe sous silence une foule d'autres gentillesses, toutes sorties pour notre commune édification, de la tirelire philosophique. Quoi qu'à regret, je passe, dis-je, tout cela sous silence, pour répondre à ceux qui pourroient se plaindre, que comparer ensemble deux vaillans champions, n'est pas les

avoir terrassés. Je me hâte donc de dépecer ton joli petit chef-d'œuvre à-Catholique.

D'abord il faut déroyaliser ce que tu appelles ma secte favorite. C'est de toutes les inculpations la plus dégoûtante à mon sens. —— Entends-tu parler de ces vénérables pasteurs, de ces hommes si précieux dans tout système, qui tout occupés à rendre leurs frères meilleurs, à verser les consolations dans les humbles chaumières, ne virent jamais le château de Versailles, et ne surent jamais comment étoit fait un roi ? —— J'en conviens avec toi, on vit un petit nombre d'intrigans flatter la royauté ; mais la Religion entra-t-elle pour rien dans ces royales caresses ? Elle prêchoit l'obéissance aux rois ! Oui, sans-doute, comme elle prêchera désormais l'obéissance à la République ; et par la raison toute simple, que toujours, et partout, elle prêche l'obéissance à la puissance légitime. —— Tu redoutes son influence sur le gouvernement. Eh ! pourquoi donc se laisseroit-il influencer par elle ? Le domaine de la Religion est tout-spirituel, et ne doit-être que cela. Gagner en tout autre genre, fut toujours perdre pour elle. Ah ! Crois-moi ; mon cher Collègue, rends justice à ma Religion : crois-en ce que j'ai dit à Boissy : malheureuse à la cour, en dépit de tous ses ennemis, elle brillera de tout son éclat sous l'empire de la République. ni Montesquieu, ni Rousseau, je pense, ne blâmeront ce langage.

Venons-en à cet amendement, qui semble faire ton supplice. Tu l'avoues franchement, s'il passoit, tu ne verrois de salut pour le gouvernement François, pour la République, que d'élever, sur-le-champ, autour de nos temples, des redoutes, ou *de faire venir en poste, de toutes les parties du monde, des prêtres Presbytériens, Moraves, Méthodistes, Anabaptistes, Juifs, Mahométans, Guêbres, Bramines*, etc. *pour balancer la secte Papiste et Episcopale.* Voilà, je crois, une assez bonne tirade. Ce qui épouvante, sur-tout, ta bravoure militaire, c'est qu'il y a, dis-tu, sur vingt-six millions de François, quatre cinquièmes *de Catholiques Romains*, (c'est-à-dire, apparemment *vingt millions huit cent mille*) ..... Mal-à-droit, je te perce de tes propres traits! En effet, si de ton aveu même, Collègue, la très grande majorité de la Nation Françoise est Catholique, il résulte donc de-là un fait bien important, c'est que ce sont ces Catholiques qui la composent, cette volonté générale, seul élément, créateur de la Loi. ——. Maintenant, appliquant à mon sujet cet aveu si digne d'un galant homme, je le demande : qui donc dira à cette imposante majorité, forte de toute la puissance de la volonté générale, qui lui dira? *Vous n'aurez plus vos Eglises* ! Sera ce Boissy ou Pautrizel, ou tous les autres braves gens armés des mêmes principes? L'audace seroit plai-

sante ! La Convention Nationale, elle-même, peut-elle tenir ce langage ? Pour l'honneur des principes, je le soutiens, non. —— Remarque le bien, Collègue, je n'entends pas dire, pour cela, qu'il doive y avoir une Religion de l'état ; mais je prétends que rien au monde ne peut empêcher la majorité d'une nation quelconque, d'avoir telle Religion qu'il lui plaira, et de l'exercer, d'après ses principes : tu en devineras bien la raison.

Collègue, tu as prêté les flancs, je dois en profiter. En faisant ainsi flanquer nos temples de bastions ; n'as-tu pas l'air de faire entendre que l'intention de certains personnages n'est point que nous y rentrions ; mais seulement de nous tenir tellement à l'étroit, que le dégoût nous saisisse, ou que les troubles nous fassent disperser ? Franchement, serois-tu dans le secret ? Eh, bien, pour que je prophétise aussi, moi, comme le rapporteur d'Anglas, assure à ces bons frères qu'ils ne réussiront point.

Certes, je suis loin d'exiger que mes Collègues deviennent des apôtres, qu'ils aillent ouvrir eux-mêmes à deux battans les portes de nos temples, je sais apprécier les momens des Législateurs ; mais aussi vouloir que les Français, *vingt millions huit cent mille*, ne puissent exercer leur culte qu'en cachette, et pour ainsi dire, à la sourdine, enveloppé de précautions, et toujours dans les trances ! je le

dis hautement, je le soutiendrai toujours : cette manière ne peut convenir ni à la décence ni à la liberté : elle est également indigne, et de la Convention Nationale et du Peuple François. Loin de nous de jamais l'oublier; ce Peuple est généreux : lui faire chose agréable, c'est placer à gros intérêts. Ici l'idée seule financière, me feroit soupçonner de la mauvaise foi ou me prouveroit de la bêtise.

Tu vas crier, Collègue, je me réconcilie avec toi. Hommage, sincère hommage aux intentions toutes pures de la Convention Nationale; hommage aussi au zèle de nos trois Comités; tel est le vœu de mon cœur, et jamais je ne connus les arrières pensées. Seulement, un seul instant, laisse-moi *mes coudées franches*, et qu'une vérité qui m'étouffe, sorte, pour que je respire. Que je le dise à mon aise; non, la Loi du 3 Ventose n'est pas une Loi assez sage, elle est impolitique, elle a nécessairement dû déplaire au Peuple; elle est impraticable : dans la Vendée, dans la ci-devant Bretagne, par exemple, retirera-t-on aussi au Peuple les temples qu'on lui aura rendus? Observe encore ceci, je ne parle pas seulement pour les Catholiques. Je hais tout égoisme. Sois donc généreux de ton côté, adopte mon amendement; pour moi, ma conviction est si forte, il m'est tellement démontré que cette Loi ne peut subsister long-tems, que je ne

doute pas une minute, (j'en ferois le pari avec toi), que la Convention Nationale, après un mur examen, ne m'accorde mon article III, si elle n'en fait davantage.

Quand je me rappelle sa conduite du 3 Ventôse, cette assurance donnée si solemnellement aux parens des condamnés, que toutes les scélératesses seroient réparées! Quand je me rappelle cette sublime Loi du premier Germinal, l'éternel désespoir de tous les royalistes et de tous les anarchistes; cette Loi qui n'aura point eu de modèle dans l'histoire du genre humain! Une Convention Nationale si grande, m'écriéje, ne peut plus descendre assez pour *chicaner* le Peuple, parce qu'il voudroit l'usage de ses temples, ou exercer son culte sans entraves!

Tu vois, mon cher Collègue, que cet amendement qui te déplaît si fort, a déjà acquis en sa faveur bien des probabilités.

Maintenant voyons ton vœu, ce vœu d'une étrange nature. Tu voudrois une Loi qui défendit aux ministres d'un culte quelconque d'exercer aucunes fonctions civiles; autrement prétends-tu, *la prochaine législature et les suivantes, ne seront composées que de prêtres et de leurs familiares.* Tu en frémis d'avance. —— Ici, mon bon ami, un homme plus difficile te parleroit logique: moi, je veux bien aller au fait et laisser là l'école. As-tu donc ou-

blié l'article V de la Loi du 3 Ventôse, qui ne reconnoît aucun ministre de culte ? Voici comme je raisonne. Si la Loi ne nous reconnoît plus pour ministres d'un culte, il faut bien que nous soyons reconnus pour citoyens de la République. Veux-tu qu'on rapporte l'article ? Tu l'aimerois bien, sans doute ; mais alors nous aurions notre ancienne existence, ce qui ne te plairoit peut être pas beaucoup. Je sens ton embarras ; mais encore faut-il, malheureux que nous sommes, ou que nous soyons citoyens, ou que nous ne soyons pas citoyens. Sois d'accord avec toi-même, et prends un parti ..... Mais voici un nouvel embarras plus grands que les premiers. On suppose que ces quatre cinquièmes de *Catholiques Romains*, ces *vingt millions huit cent mille*, dont tu reconnois l'existence, en homme franc et loyal, s'avisassent de vouloir que *la prochaine législature et les suivantes* fussent aussi composées de prêtres *et de leurs familiares*, comme des autres citoyens, bien entendu, s'ils sont connus pour bons républicains ; parmi tous les moyens Machiavéliques, en trouveroit-on un seul qui pût renverser ce terrible droit de l'homme ? Toi-même, mon cher collègue, eusses-tu *la voix stentorée*, fusses-tu passé maître phraseur, que pourois-tu contre ce rempart si respectable de la justice éternelle ? Je t'abandonne tous les honneurs de la solution du problème.

Je croyois avoir fini ; et j'entends dire à mes côtés.....Et ce prince étranger, ce prince des consciences ! Oh ! il n'en dira rien. Il y tient trop fort, c'est-là son secret. —— Je reprends donc la plume, et réponds aux curieux. —— Eh ! bien, mon brave Collègue, outre les avant-postes et le corps d'armée, tu as donc aussi, en bon tacticien, ton corps de réserve ? En bonne conscience, dis-tu, *le gouvernement peut-il avoir confiance dans ceux qui reconnoissent un prince étranger pour le prince de leur conscience ?* —— Soyons justes, mon ami, le chef des Chrétiens, fut soumis aux puissances ; mais il n'en créa point. Son premier apôtre fut un homme obscur. Si dans la suite, de cette puissance purement spirituelle, des monarques intrigans voulurent tirer parti pour augmenter leur grandeur ; si des successeurs de St. Pierre, devenus leurs complices, écoutèrent quelque fois des vues ambitieuses ; en bonne philosophie, est-on fondé à confondre l'œuvre de Dieu, avec l'ouvrage de l'homme ? Qu'ils soient princes de Romé, ou Papes dans un village, qu'importe à notre croyance ? C'est le représentant du Christ que reconnoit en eux l'univers Catholique ; tout ce qu'ils tiennent de leur chef, leur restera toujours. Nos biens et nos personnes, tout est à la Patrie ; tout est à la République ; mais nos ames sont à nous.

Pour completter ce mot, puis qu'il faut tout dire, je n'approuve pas, Collègue, qu'en ton charmant écrit, sans cesse tu cries frayeur, sans cesse tu meurs d'effroi. Avec tes qualités, on devroit balancer la gloire du chevalier Sans-Peur. Quant à moi, à qui tu voudrois infuser ta drogue allarmistique, écoute : avant même le 10 aoust j'avois fait toutes mes preuves. Cependant mon bon frère, pour guérir tes scrupules, je répeterai volontiers ce que je disois dans un discours à ce fameux Marat, si fameux par ses crimes, et si digne par la même de mon accusation (1).

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
RACINE.

Bon Peuple ! Et voilà à quoi se réduisent toutes ces misérables assertions qu'on étale avec tant d'art pour égarer ta conscience et travailler ton vouloir. C'est au nom de la philosophie qu'on ose les avancer; et à peine les fixe-t-on, qu'elles croulent, qu'elles ne sont plus. Depuis le commencement de ces temps de scandale,

(1) Certes, ce titre, joint à celui de n'avoir pas voulu, malgré toutes les menaces, appuyer à la tribune l'infâme démarche de Gobel, joint à d'autres encore, constatés par plusieurs écrits en faveur de la Religion, et de la Religion Catholique! méritoit bien peut-être pour l'honneur de l'immoralité, d'occuper un instant la terrible guillotine. Il est plus que probable qu'on y avoit songé. ... et l'on dira encore qu'il n'y a point de providence! Il en est du moins une pour qui fait son devoir et respecte les principes!

parmi tant d'horreurs, a-t-on prouvé un seul fait essentiel contre la Religion ? Les sarcasmes, les diatribes, plus souvent les grossiers blasphèmes, les dégoutantes turpitudes ; ne sont-ce pas les seules armes employées jusqu'ici par l'impudente impiété ? Bon Peuple ! De tels moyens seront-ils jamais capables d'ébranler tes principes ! —— Vous, sur-tout, pour qui la privation du culte a dû paroître si dure, vénérables habitans de nos campagnes, mes bons frères, ne craignez plus de reprendre vos pratiques religieuses. La Convention Nationale l'a juré : le règne de la scélératesse ne recommencera plus.....à ces infâmes missionnaires du mensonge, si quelqu'un osoit encore troubler votre paisible séjour, opposez, hommes simples, le silence du mépris ; et qu'il lise sur votre front intrépide, *que la puissance de la justice est désormais la seule terreur !* défiez-vous de toute nouvelle doctrine ; que vous importe, à vous, une science orgueilleuse? Vous aimez la nature ! Vous bénissez son auteur, Vous êtes assez sages.

Mon Collègue, toi, dont j'estime les talens autant que l'honnêteté ; à part, tout compliment ; sois juste, laisse à chacun son culte ; sois tolérant, permets que les Catholiques exercent le leur, d'après leurs principes ; une demie liberté ne vaudroit guère mieux que l'ancien esclavage.....Pautrîzel ! Veux-tu savoir quelle

est la force invincible de cette Religion contre laquelle tu te montres si prévenu? Veux-tu comprendre jusqu'à quel point son influence est précieuse pour le bonheur des mortels ?..... Vois-là, cette bienfaisante Religion, disparoître de la France, et tous les crimes à la fois inonder ta patrie ! Vois, à l'époque, à l'instant même qu'elle disparoit, tous les scélérats se mettre à leur aise, et fixer à l'ordre du jour le massacre des hommes probes ! Vois fuir à sa suite l'aimable paix, la douce confiance, toutes les vertus avec la morale ! Vois prendre sa place, la barbare tyrannie, la hideuse terreur, l'affreuse misère, pour nous vexer, pour nous torturer, pour verser notre sang à torrent ! Vois, mon Collègue, vois, réfléchis, juge, je m'en rapporte à ta belle ame.

MA PROFESSION DE FOI POLITIQUE,

Touchant la ligne de démarcation entre la Religion et le Gouvernement.

Je crois, et c'est encore un point dont je ne me départirai jamais : je crois que la Religion destinée à perfectionner nos rapports avec la Divinité, ne peut jamais se mêler du gouvernement civil et politique. Garantir la Loi en montrant aux méchans une peine qu'ils ne peuvent fuir : attacher à la Loi, en montrant aux bons une récompense qui les attends ; voilà son genre d'influence. En un mot, tout ce qu'il y a au-delà du tems, est le domaine de la Religion, tout le reste appartient au gouvernement.

Avis patriotique à mes concitoyens.

Il existe dans ma pensée un projet qui me paroit d'une grande utilité.

Je voudrois, par des moyens agréables et tout en les flaitant, réduire tous nos prétendus philosophes à convenir, avec moi, que Religion et République peuvent aller merveilleusement bien ensemble. L'Athée, s'il étoit tel pour son propre compte, je ménagerois sa foiblesse, à condition, toutes fois, que si j'avois à voyager avec lui, je ne coucherois point dans sa chambre. Le royaliste qui n'abhorre la République que parce qu'il ne la connoit point, je le conduirois comme par la main pour la voir toute entière dans son Evangile. Lors même que je serois le plus authorisé à mordre à belle dent, je me contenterois de chatouiller doucement quiconque m'auroit donné de l'humeur. S'il échapoit à l'impudent, par exemple, quelqu'une de ces atroces maximes faites pour porter le trouble dans l'ame de l'homme simple; là, comme un trait de flamme, éclateroit un MOT terrible qui iroit brûler le mensonge, avant qu'il arrrivât dans l'asyle du laboureur. S'il plaisoit à un autre Jacob Dupont, dans son délire, de contester à l'Eternel le droit d'exister, alors le MOT de-

viendroit un coup de tonnerre qui écraseroit le philosophe sous le poids de son orgueil ; mais encore dans ces cas même ce seroit toujours le crime qu'on poursuivroit, et jamais la personne. En un mot les bons me liroient toujours avec plaisir. Les autres pourroient me lire sans rougir ; mais ne me reliroient point impunément. Tel est le projet que j'ai conçu.

Pour le mettre à exécution, je ne donnerois jamais qu'un MOT à la fois, tantôt vif ou léger, tantôt profond ou badin ; toujours adapté à quelque circonstance, et propre à la rendre d'une manière piquante. —— Pour assurer à ces MOTS un intérêt toujours renaissant, tous les matériaux, de quelque pays qu'ils m'arrivassent, passeroient au même creuset et sortiroient du même moule. Sans doute, que de tems en tems je saurois payer à mes bons frères un tribut digne de leur zèle.

Le principal objet de ce travail seroit d'offrir l'état au vrai de la Religion et des mœurs dans toute l'étendue de la République, de les montrer, là par les bons soins de l'homme probe et civique, florissantes et révérées, faisant le bonheur des François : ici, par la négligence et la perfidie d'un magistrat indigne de sa place, de les peindre, au mépris de la Loi, encore misérablement courbées sous le joug. Le MOT feroit justice ! Vanteroit le zèle du premier, attacheroit la honte à la mémoire de l'autre.

D'abord, observons bien qu'il ne s'agit point de faire un journal, ni d'entreprendre une feuille périodique quelconque. Je n'en aurois pas le tems, et j'en ai encore moins la volonté. —— Ces Mots dépendant plus des circonstances et de mon loisir, que de moi-même; peut-être aussi un peu du caprice et de la fantaisie de l'auteur, je ne pourrois ni indiquer aucune marche fixe, ni adopter aucun mode connu; il me faut ma liberté toute entière, autrement je serois froid et long; et je veux être chaud et rapide. Je parcourrai tout seul ma carrière; mais j'exige qu'on me reçoive quand j'arriverai, et qu'on ne me sache pas mauvais gré si je m'arrête.

Je la mériterai, cette faveur; car toujours avec un nouveau zèle et une sincérité à toute épreuve, je proclamerai l'amour de la Patrie et le dévouement le plus généreux à la République une et indivisible.

Si dans le courant d'un mois un grand nombre d'amis de la Religion, et de la République, témoigne le desir d'avoir ces petits ouvrages, sur le champ j'en ferai paroître quelques-uns. Tant que ce nombre continuera, je tâcherai de ne pas faire faux-bon à la confiance. S'il venoit, au contraire, à diminuer, je me tiendrois pour averti, et prendrois de moi-

*24

même mon congé : bien entendu que le Libraire, homme d'une probité reconnue, se tiendra toujours en règle pour toutes les sommes qu'on lui aura fait passer.

Chaque Mot aura pour titre. —— L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA RÉPUBLIQUE. Pour devise. —— *Je dois le jour à la renaissance des Cultes en France.*

Chaque Mot indiquera aussi le prix qu'il aura couté.

A quelle condition pourroit-on se procurer ces Mots, dès qu'ils deviendroient publics ?

En faisant passer 10 livres, ou toute autre petite somme, au Citoyen LECLERE, Libraire, rue Saint Martin, près celle aux Ours, N°. 254 et 89; on recevra Francs de port les Mots à mesure qu'ils paroîtront, sauf à compter avec le Libraire, et à renouveller lorsque la somme sera épuisée.

Les lettres, anecdotes et tous autres articles concernant la Religion et les Mœurs, seront adressés au Citoyen AUDREIN, rue Florentin, N°. 4 : toutes Lettres qui auroient une autre adresse, ou dont le port ne seroit pas affranchi, resteroient à la poste.

De l'Imprimerie de GUFFROY, Cour des ci-devant Capucins, rue Honoré, n°. 35.